



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 121-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2022.RRGR.215

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Lerch (Langenthal, UDC)
Leuenberger (Uetligen, PEV)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
Walpoth (Bern, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1089/2022 du 26 octobre 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

La télémédecine, une chance pour renforcer le service médical de base à proximité du domicile

Le Conseil-exécutif est prié :

1. d'interconnecter les parties prenantes dans le but de sonder les chances et les défis potentiels d'une télémédecine conforme à la protection des données, afin de renforcer la qualité du service médical de base, en particulier des soins fournis par les médecins de famille, à proximité du domicile ;
2. de sonder et d'analyser les souhaits et les besoins de la population en matière de télémédecine ;
3. de lancer, sur la base de ces résultats, des projets pilotes d'utilisation locale et de prévoir un accompagnement scientifique des projets subventionnés pour en garantir la pérennité, l'efficacité et l'efficience ;
4. de promouvoir les mesures permettant d'intégrer la télémédecine dans les programmes de formation et de formation continue des métiers de la médecine ;
5. de mettre à disposition les ressources et les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre.

Développement :

Les applications de télémédecine et de santé ont gagné du terrain grâce aux nouvelles technologies et à l'utilisation croissante d'appareils mobiles équipés de capteurs performants. La pandémie a favorisé cette évolution et fait décoller le numérique dans le domaine de la santé publique, marquant ainsi un pas en avant, souhaité et légitime, vers la numérisation du secteur de la santé.

La télémédecine devrait avoir un effet positif sur la fourniture de soins à la patientèle dans les zones rurales et dans les régions mal desservies. Pour les personnes vivant avec un handicap psychique ou les personnes à mobilité réduite, la médecine à distance est aussi bien souvent la seule possibilité d'accéder rapidement aux premiers soins médicaux de base. De plus, l'augmentation des besoins en prestations médicales fournies indépendamment du lieu pour les situations de soins complexes est patente.

La télémédecine peut aussi être appliquée aux soins aigus. En 2019, le canton de Berne a créé, avec le soutien du TCS, la chaire en télémédecine d'urgence¹ à l'Université de Berne, destinée à mener des recherches sur les bonnes pratiques en matière de médecine d'urgence numérique et de télémédecine en général. Il s'agit effectivement de déterminer dans quels cas la télémédecine peut être utilisée ou non de manière judicieuse. En effet, la médecine à distance doit être envisagée pour soutenir le corps médical dans la prise en charge personnalisée des patientes et des patients, et non pour le remplacer.

Le canton doit appuyer les parties prenantes pour que ces avancées puissent permettre d'améliorer la fourniture de soins médicaux à la population et leur accès, en particulier dans les régions rurales. Il convient dès lors de savoir quelles expériences ont été faites par les prestataires de service médical de base – médecins de famille, pédiatres, psychiatres, etc. – pendant la pandémie, quelles sont les technologies existantes ou manquantes et comment est garantie la sécurité des données.

Les besoins et les conceptions des différents groupes de professions en ce qui concerne les développements futurs de la télémédecine devraient également faire l'objet d'un recensement, sans oublier les besoins et souhaits de la population qui pourraient être sondés par le biais de questionnaires idoines auprès de la patientèle. Ces questions méritent des réponses. Le Conseil-exécutif doit, dans la mesure du possible, mettre des ressources à disposition pour sécuriser et assurer aux citoyennes et aux citoyens la fourniture de soins médicaux de qualité élevée, à proximité de leur domicile et adaptés à leurs besoins.

Sur la base de ces constats, il convient d'encourager des projets pilotes d'utilisation de la télémédecine basée sur les faits. Pour garantir les investissements cantonaux sur le long terme, les projets subventionnés seront assortis d'une recherche concomitante ciblée sur les applications, dont les résultats seront intégrés aux programmes de formation et de formation continue des métiers de la santé.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d, f et h ConstC).

¹ Thomas Sauter nommé à la tête de la chaire en télémédecine d'urgence ([unibe.ch](https://www.unibe.ch))

Point 1

Le gouvernement est lui aussi d'avis que les principaux défis à relever dans la numérisation du domaine de la santé sont, d'une part, les problèmes d'interfaces entre les parties prenantes et, d'autre part, le manque d'interopérabilité des infrastructures tout au long de la chaîne des soins. Dans le domaine de la télémédecine, il convient en outre de mieux régler la responsabilité juridique des traitements ainsi que la protection et la sécurité des données. Reste à savoir si cette tâche revient au canton, dès lors que les stratégies en la matière doivent être mises en œuvre de manière uniforme à l'échelle nationale. En collaboration avec les cantons et les autres intervenants, la Confédération soutient déjà l'introduction et la diffusion du dossier électronique du patient (DEP) dans le cadre de la Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 de décembre 2018. Force est cependant de constater que la conception actuelle du DEP complique son extension. Le Conseil fédéral a ainsi décidé d'encourager la télémédecine et l'échange numérique de données entre l'ensemble des acteurs du système de santé dans divers projets.

Point 2

Il n'existe pas beaucoup d'études sur la télémédecine qui portent sur les souhaits et les besoins de la population. En 2021, l'Observatoire suisse de la santé (Obsan)² a certes publié un rapport traitant des attitudes et des préférences de la population concernant l'avenir de la médecine ambulatoire de premier recours, mais le thème de la télémédecine y est à peine abordé. Les études sur ce thème remontent à plusieurs années ou proviennent de l'étranger. Tout en étant favorable à un relevé des besoins de la population, le gouvernement bernois estime qu'une démarche cantonale en ce sens ferait double emploi, étant donné que le Conseil fédéral souhaite également promouvoir la télémédecine, comme indiqué dans sa réponse à la motion 20.3243 « Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé ». Par ailleurs, la promotion de la santé mobile est citée explicitement comme l'un des objectifs de la Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 afin d'exploiter le potentiel de la télémédecine et du télémonitoring. En outre, la télémédecine fait partie de l'offre proposée par les assureurs-maladie partout en Suisse. Dès lors, les études sur ce thème devraient être réalisées à l'échelle supracantonale.

Points 3 et 5

Comme il découle des réponses aux points 1 et 2, il y a lieu d'attendre les mesures prises par la Confédération. Peuvent cependant être mentionnées ici les prestations de télémédecine déjà disponibles à l'échelle cantonale, comme « Soignez-moi.ch » / « drnow.ch ». L'Hôpital de l'Île a lui aussi développé son offre numérique et suit quelque 100 000 personnes à distance.

Point 4

Le canton ne peut pas agir sur les programmes de formation prégraduée, postgrade et continue en médecine. Ceux-ci sont de la compétence de la Fédération des médecins suisses (FMH).

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire
– Grand Conseil

² Kaufmann, C., Föhn, Z., Balthasar, A. (2021). *L'avenir de la médecine ambulatoire de premier recours: attitudes et préférences de la population*. Obsan Rapport 04/2021, Neuchâtel (publication en allemand avec un résumé en français).